

Une équipe pluridisciplinaire à votre service

- Directeur
- Assistante sociale
- Ergothérapeute
- Conseillère en économie sociale et familiale
- Educateur
- Psychologue
- Secrétaire de direction
- Comptable

Pour le SAMSAH viennent en complément

- Médecin
- Infirmière coordinatrice
- Psychologue
- Kinésithérapeute
- Ergothérapeutes
- Aide-soignants

Pour Qui ?

- Avoir plus de 18 ans
- Etre en situation de handicap moteur, avec ou sans troubles associés.

Conditions d'admission

- Etre résident de l'ESSONNE,
- Avoir déposé une demande auprès de la M.D.P.H pour être accompagné par le S.A.V.S ou le S.A.M.S.A.H, et avoir obtenu une réponse favorable (orientation).

Pourquoi faire ?



Accès N7 sortie « Champrier du coq »

S.A.V.S – S.A.M.S.A.H

6, rue Jeanne Récamier

91000 EVRY

Le service est joignable:

du lundi au vendredi

de 9h00 12h30 et 13h30 à 17h30

(message répondeur possible)

Tel: 01.60.78.98.40

Fax: 01.60.77.92.89

courriel: savs.evry@apf.asso.fr

S.A.V.S - S.A.M.S.A.H

Service d'Accompagnement à la **Vie Sociale**

et

Service d'Accompagnement **Méico-Social**
pour **Adultes Handicapés**

LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

Autonomie et vie sociale

de

L'ESSONNE

Accompagner votre quotidien
vers votre autonomie



L'accompagnement en S.A.V.S

Mission

Accompagner la personne dont la situation de handicap moteur rend sa vie sociale difficile. L'aider dans la mise en place de son projet de vie à domicile. Proposer des réponses adaptées à ses souhaits et besoins. L'accompagnement se fait au domicile ou à partir de celui-ci. La personne reste maître de son projet. Elle sera sollicitée pour toutes les décisions utiles pour son projet.

Organisation

- Avec la personne, l'équipe évalue ses capacités et besoins d'autonomie,
- Identifie les moyens nécessaires,
- Propose des actions à mettre en œuvre,
- Suit et coordonne le projet et les apprentissages de la personne pour le réaliser,
- Apporte assistance et information sur les aides techniques pour les activités sociales et domestiques,
- Soutient la famille de la personne et aide au maintien des relations.
- L'accompagnement se fait en lien avec l'environnement social, professionnel, familial.

L'accompagnement en S.A.M.S.A.H

Mission

En complément des missions décrites pour le S.A.V.S, l'accompagnement portera davantage sur la prise en compte des soins de la personne. Le projet favorisera un accès ou une continuité de soins. L'accompagnement passe par la coordination médicale et paramédicale, voire par la dispensation de soins.

Organisation

- Avec la personne, l'équipe évalue ses besoins liés aux soins, et ses difficultés,
- Identifie les moyens appropriés,
- Propose les actions à mettre en œuvre,
- Suit et coordonne le projet et le plan de soins définis avec elle,
- Soutient et informe la personne et son entourage,
- L'accompagnement se fait en lien avec le réseau de soins de proximité de la personne.

Financement

Les services sont financés par le Conseil Général et la Sécurité Sociale pour le S.A.M.S.A.H.

Domaines d'intervention des services

Accompagnement dans les démarches d'aides humaines, aides techniques, aide juridique, accès aux droits, aide administrative, accès au logement, recherche de logement, d'hébergement, vie relationnelle et sociale, formation, emploi, accès aux soins, coordination de soins, relais des soins, soutien psychologique, vacances, loisirs, aide aux déplacements. (liste non exhaustive)

Moyens

Une fois défini, le projet à réaliser est contractualisé avec la personne.

Les équipes se déplacent au domicile. Mais les rencontres peuvent se faire également dans les locaux du service.

Le S.A.V.S et le S.A.M.S.A.H réalisent leurs missions en collaboration avec un réseau de partenaires locaux, de proximité.

Les S.A.V.S et S.A.M.S.A.H sont des services De l'Association des Paralysés de France